

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

J'EFFECTUE MA DÉMARCHE EN LIGNE

1. Je me connecte sur www.franceconnect.gouv.fr à l'aide de mes identifiant/mot de passe impôts ou Ameli ou La Poste (accès à différents services, notamment certificat d'immatriculation).

OU je crée mon compte sur www.ants.gouv.fr et je choisis la démarche que je souhaite effectuer.

2. Je suis l'avancement de ma demande grâce à mon espace et à des notifications par mail et SMS.

Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir du certificat d'immatriculation du véhicule. Un justificatif de domicile, une pièce d'identité en cours de validité pourra être demandée. En cas de règlement, je dois disposer d'une carte bancaire pour effectuer le paiement en ligne



J'AI VENDU MON VÉHICULE

Je déclare la cession en ligne muni du formulaire CERFA de « déclaration de cession d'un véhicule » rempli lors de la vente du véhicule. Cette démarche n'est possible qu'entre particuliers et hors cession pour destruction. J'obtiens un code de cession. Je le remets à l'acheteur pour qu'il puisse effectuer sa demande de changement de titulaire sur le site internet de l'ANTS.

J'AI ACHETÉ UN VÉHICULE D'OCCASION

Pour changer de titulaire, la cession doit déjà être enregistrée sur le site internet de l'ANTS ou en préfecture. Je me munis des pièces suivantes : certificat d'immatriculation du véhicule barré, daté et signé par l'ancien propriétaire, justificatif de domicile, pièce d'identité, certificat de cession, code de cession enregistré sur le site de l'ANTS.

JE CHANGE D'ADRESSE

Cette démarche via le site www.service-public.com ou sur le site de l'ANTS. Je me munis de ma pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du certificat d'immatriculation.

OU DUPLICATION (SUITE PERTE, VOL, DETERIORATION)

Je me munis d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et je me connecte via FranceConnect. (Avec un compte ANTS, se munir du code confidentiel qui a été envoyé avec le certificat d'immatriculation lors de l'envoi par la Poste à mon domicile).

En préfecture

Je prends rendez-vous sur www.haute-saone.gouv.fr en cliquant sur l'icône à droite de l'écran « prendre un rendez-vous », (puis « pour l'immatriculation d'un véhicule »). Je peux aussi réaliser toute demande auprès d'un professionnel de l'automobile agréé (service susceptible d'être payant selon le prestataire).



Prendre un rendez-vous

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

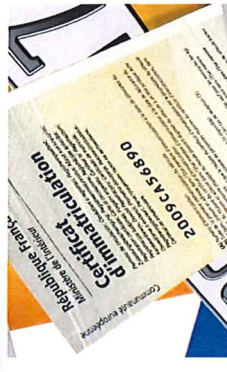
J'EFFECTUE MA DÉMARCHE EN LIGNE

1. Je me connecte sur www.franceconnect.gouv.fr à l'aide de mes identifiant/mot de passe impôts ou Ameli ou La Poste (accès à différents services, notamment certificat d'immatriculation).

OU je crée mon compte sur www.ants.gouv.fr et je choisis la démarche que je souhaite effectuer.

2. Je suis l'avancement de ma demande grâce à mon espace et à des notifications par mail et SMS.

Pour toutes demandes en ligne, je dois impérativement me munir du certificat d'immatriculation du véhicule. Un justificatif de domicile, une pièce d'identité en cours de validité pourra être demandée. En cas de règlement, je dois disposer d'une carte bancaire pour effectuer le paiement en ligne



J'AI VENDU MON VÉHICULE

Je déclare la cession en ligne muni du formulaire CERFA de « déclaration de cession d'un véhicule » rempli lors de la vente du véhicule. Cette démarche n'est possible qu'entre particuliers et hors cession pour destruction. J'obtiens un code de cession. Je le remets à l'acheteur pour qu'il puisse effectuer sa demande de changement de titulaire sur le site internet de l'ANTS.

J'AI ACHETÉ UN VÉHICULE D'OCCASION

Pour changer de titulaire, la cession doit déjà être enregistrée sur le site internet de l'ANTS ou en préfecture. Je me munis des pièces suivantes : certificat d'immatriculation du véhicule barré, daté et signé par l'ancien propriétaire, justificatif de domicile, pièce d'identité, certificat de cession, code de cession enregistré sur le site de l'ANTS.

JE CHANGE D'ADRESSE

Cette démarche via le site www.service-public.com ou sur le site de l'ANTS. Je me munis de ma pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du certificat d'immatriculation.

OU DUPLICATION (SUITE PERTE, VOL, DETERIORATION)

Je me munis d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et je me connecte via FranceConnect. (Avec un compte ANTS, se munir du code confidentiel qui a été envoyé avec le certificat d'immatriculation lors de l'envoi par la Poste à mon domicile).

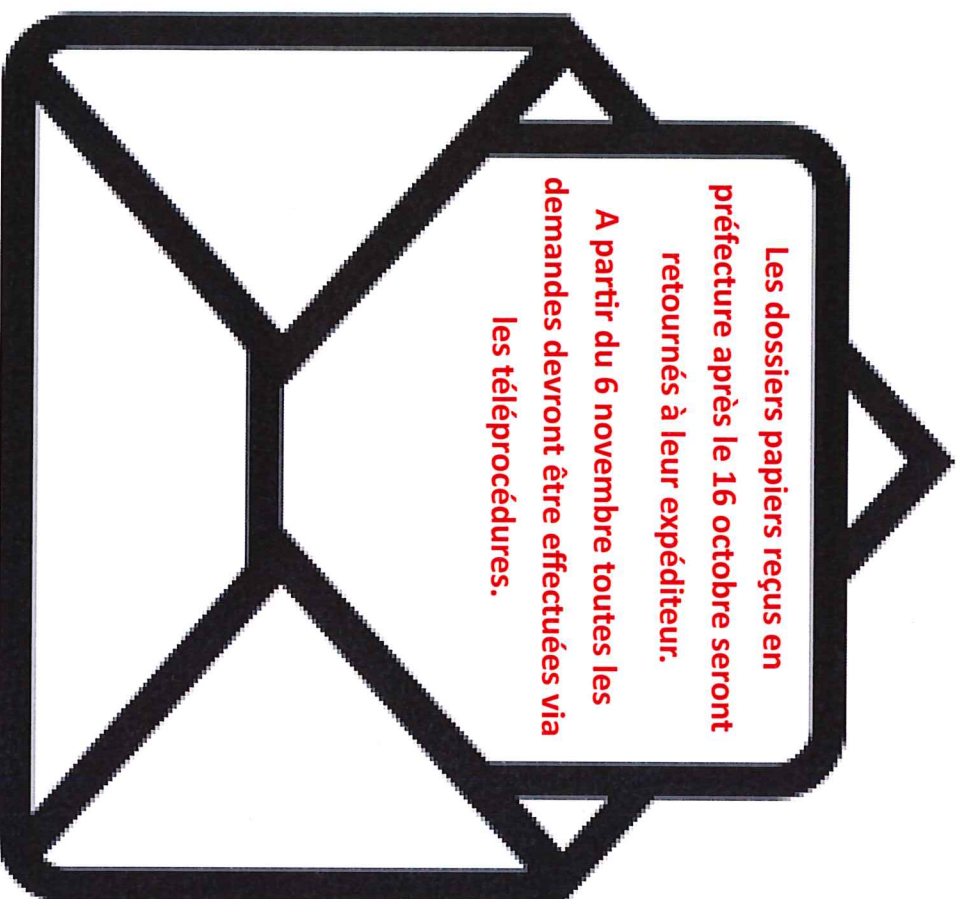
En préfecture

Je prends rendez-vous sur www.haute-saone.gouv.fr en cliquant sur l'icône à droite de l'écran « prendre un rendez-vous », (puis « pour l'immatriculation d'un véhicule »). Je peux aussi réaliser toute demande auprès d'un professionnel de l'automobile agréé (service susceptible d'être payant selon le prestataire).



Prendre un rendez-vous

ATTENTION !



ATTENTION !

